

COÛTS DES ASSURANCES SOCIALES ET CHARGES ADMINISTRATIVES 2025

Assurances sociales	Taux de cotisation employeur % du salaire brut	Taux de cotisation employé % du salaire brut	Total
Assurance Vieillesse et Survivants (AVS) Assurance Invalidité (AI) Allocations pour Perte de gain (APG)	5.30	5.30	10.60
Assurance Chômage (AC)	1.10	1.10	2.20
Assurance Maternité (AMat)	0.032	0.032	0.064
Allocations Familiales (AF)	2.25		2.25
Contribution Petite Enfance (CPE)	0.07		0.07
Taxe de Formation Professionnelle (TFP)	0.0396		0.0396
Assurance Accident Professionnel (AAP)	0.4944		0.4944
Assurance Accident Non Professionnel (AANP)		1.03	1.03
Assurance Perte de Gain Maladie (APGM)	0.8455	0.8455	1.691
TOTAL DES CHARGES sans AANP (pour - 8h de travail par semaine)			17.409
TOTAL DES CHARGES avec AANP (dès 8h de travail par semaine)			18.439

Les salarié·e·s qui perçoivent un salaire mensuel brut supérieur à CHF 1'890.- (CHF 22'680.- annuel) d'un même contrat de plus de 3 mois, doivent cotiser obligatoirement à une caisse de pension LPP. Les taux s'appliquent en fonction de l'âge de l'employé·e.

Prévoyance Professionnelle	Taux de cotisation employeur % du salaire brut	Taux de cotisation employé % du salaire brut	Total
LPP : 18 - 24 ans	2	2	4
LPP : 25 - 34 ans	4.5	4.5	9
LPP : 35 - 44 ans	5	5	10
LPP : 45 - 65 ans	7	7	14

Frais administratifs pour les contrats de moins de 8h par semaine en % du salaire brut	5.98
Frais administratifs pour les contrats à partir de 8h par semaine en % du salaire brut	5.48
Frais forfaitaire pour la gestion administrative de l'impôt à la source	CHF 50.-